

La construction de chemins forestiers dans le Jura bernois et le chômage

Autor(en): **Müller, O. / P.F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **88 (1937)**

Heft 2

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784907>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Pendant toute la durée du congrès de Budapest, et après celui-ci, des réceptions et des excursions de tous genres avaient été organisées, tant à l'intérieur de la capitale qu'à travers ce pays à mœurs et coutumes si pittoresques. Ceux qui ont eu le privilège d'y assister en conserveront toujours un souvenir extrêmement vivant et surtout reconnaissant envers les organisateurs. Le peuple hongrois est un peuple sympathique, hospitalier et profondément patriote; son crédo ne le dit-il pas :

Je crois en un Dieu, je crois en une patrie,
Je crois en une justice divine et éternelle,
Je crois à la résurrection de la Hongrie. *F. Grivaz.*

La construction de chemins forestiers dans le Jura bernois et le chômage.

L'impulsion pour l'établissement systématique de chemins forestiers fut donnée par la loi fédérale sur les forêts de 1902, qui prévoit l'octroi d'une subvention allant jusqu'à 20 % du montant des dépenses affectées à des chemins de dévestiture, ou à d'autres installations permanentes, destinées au transport des bois. Cette aide financière fut accordée en raison du fait que la forêt aménagée, et convenablement traitée, est le mieux à même de remplir pleinement le rôle protecteur qui lui est assigné par la nature. L'ouverture complète de la forêt, par un réseau rationnel de chemins, est de la plus haute importance pour sa préservation, les effets désastreux du dévalage des produits étant par là réduits à un minimum. En subventionnant l'établissement de voies de dévestiture, la Confédération a acquis le droit d'examiner l'opportunité de tels travaux. L'année 1902 marque donc, pour la plupart de nos régions forestières, le début d'une époque durant laquelle il a été procédé systématiquement aux entreprises de cette nature.

Mais le canton de Berne n'accordant aucune subvention, une contribution maximale de 20 % n'était pas un stimulant suffisant pour la multiplication de ces travaux, 80 % des frais incombant encore au propriétaire de la forêt. Il est donc compréhensible que, malgré l'octroi de subsides fédéraux, il n'a pas encore été fait beaucoup, à cet égard, dans les forêts du Jura. C'est au début des années 1920, alors que la première vague de crise passe sur notre pays, que la construction de chemins forestiers commence à prendre toute son ampleur, motivée par l'urgente nécessité d'occuper les chômeurs.

De 1905 à 1929, il a été construit dans le Jura bernois, avec l'aide de la Confédération, 75 chemins forestiers, soit un total de 132,6 km, ayant coûté 2.420.000 fr. Durant cette période, le coût du mètre cou-

rant s'est donc élevé, en moyenne, à 18,20 fr. Bien que le canton n'accordât alors aucun subside régulier pour la construction de chemins forestiers, il est à remarquer que, lors de la première période de crise, des subventions extraordinaires furent octroyées, tout comme aujourd'hui, aussi bien par l'Office du travail fédéral que cantonal,



Phot. O. Müller, Delémont.

Chemin dans une forêt domaniale bernoise
(commune de Mervelier).

Bordure en pierre, sans rigole pavée, avec puisard.

(296.000 fr.), dans celui de Moutier 10,5 km (235.000 fr.) et, enfin, dans celui de Delémont 14,5 km (229.000 fr.). Ainsi, grâce à la crise économique et à l'octroi des subsides extraordinaires qu'elle a nécessités, des travaux vraiment importants ont été exécutés, et cela avant que des subventions régulières aient été accordées par le canton. Dans cette période de crise (1922—1924) seulement, environ 45 km de chemins ont été construits, ayant coûté 1.080.000 fr. en chiffres ronds, soit, en moyenne, 24 fr. par mètre courant.

à titre de contribution aux salaires des chômeurs. On comprend que ce fut un actif stimulant pour les constructions de chemins forestiers, et qu'une très grande partie des travaux en question rentrent dans la période de crise 1922—1924. Au premier rang, vient le vallon de St-Imier, qui eut alors, en raison de la crise horlogère, le plus de chômage. Jusqu'en 1929, il a été construit dans cette région 24 km de chemins forestiers, avec une dépense de 700.000 fr. Viennent ensuite les arrondissements forestiers de Porrentruy et de Lau-fon avec, respectivement, 30 et 36 km, 525.000 et 446.000 fr. Dans l'arrondissement de Tavannes, on a construit, jusqu'en 1929, 17 km de chemins

En 1929 eut lieu la revision des prescriptions fédérales concernant le subventionnement, cela dans le sens d'une augmentation des subventions jusqu'à 40 %. Cette aide financière de la Confédération, pour l'établissement de chemins de dévestiture et autres installations destinées au transport des bois, est toutefois accordée à une condition: le canton doit, lui aussi, contribuer aux frais résultant de ces travaux. En conséquence, le Conseil d'Etat décide donc, le 12 novembre 1929, d'accorder, dans la règle, un subside cantonal égal à la moitié du montant de la subvention fédérale.

Cette amélioration essentielle dans la question des subventions a permis aux propriétaires de forêts d'entreprendre, dans une beaucoup plus grande mesure, de nouvelles constructions de chemins. C'est alors que surgit à nouveau la crise malheureuse, qui force l'Etat et les communes à procurer du travail à de nombreux chômeurs, et, cette fois encore, la construction de chemins forestiers va occuper, dans ces travaux, le premier rang. Ces entreprises s'y prêtent tout particulièrement, le montant total des dépenses consistant surtout en salaires d'ouvriers, et vu que le travail peut, sauf quelques cas spéciaux (maçonnerie, mines, établissement de cunettes et de coulisses), être exécuté presque en totalité par des non-professionnels. On ne pouvait donc trouver mieux pour occuper les chômeurs, dont les ouvriers horlogers forment, dans notre contrée, la plus grande part. Lors de l'adjudication de ces travaux, il est signifié aux entrepreneurs d'avoir à engager une certaine



Phot. W. Schild, Moutier.

Chemin dans la forêt domaniale de Montoz Haut.

Rigole pavée, avec puisard, dont le couvercle ne dépasse pas les pierres de bordure.

travaux, il est signifié aux entrepreneurs d'avoir à engager une certaine

proportion d'ouvriers au chômage. Le fait que, pendant les deux dernières années, les soumissions des entrepreneurs ont accusé une baisse appréciable, prouve que cette condition ne leur est plus tellement à charge, étant donné que les chômeurs se sont habitués, pendant cette longue période de crise, à de pareils travaux et font un travail meilleur et plus rapide qu'au début de leur changement de profession. Il faut dire aussi que, par l'extension rapide qu'ont prises les constructions de chemins, les entrepreneurs ont élargi leurs connaissances, ce



Phot. W. Schild, Moutier.

Chemin dans la forêt domaniale de Montoz Haut.

Place de chargement pour longs bois.

qui, joint au jeu de la concurrence, a eu sur l'abaissement des prix, une influence favorable.

Depuis qu'il est accordé des subsides cantonaux (1930), il a été exécuté jusqu'à aujourd'hui, dans le Jura bernois, 52 projets de chemins. La plupart de ces chemins ont été construits avec une largeur d'empierrement de 2,60 m (chemins principaux : 3 m) et une cunette pavée de 40 cm, avec pierre de bordure. Comme la cunette pavée est aussi carrossable, on obtient ainsi une largeur utile de 3 m. Par l'établissement de nombreuses places d'évitement, de tels chemins sont d'une largeur suffisante pour la vidange des bois. La pose passagère de pièces de bois, sur le bord extérieur, permet même d'entreposer le bois le long du chemin. L'établissement d'une cunette rend superflu celui d'un fossé ouvert; il en résulte ainsi une diminution sensible

de la largeur des déblais, et, par conséquent, sur les terrains en pente, un abaissement appréciable des frais. Des fossés ouverts ne sont établis, dans le but d'assécher le corps du chemin, que dans les endroits où le sol est humide et lourd. Un autre avantage de la cunette pavée est la facilité avec laquelle on la maintient ouverte. Le mètre courant de cunette pavée, avec pierre de bordure, revient, suivant que la pierre nécessaire se trouve ou non dans le voisinage, de 2,50 à 5,— fr.

Il est possible aujourd'hui, dans des conditions normales, de construire une voie carrossable, de 2,60 m d'empierrement et cunette de 40 cm de largeur, avec pierre de bordure et une banquette, pour 15 à 20 fr. par mètre courant; il y a peu d'années, spécialement là où on employait déjà des chômeurs, ce coût était beaucoup plus élevé, là surtout où il s'agissait de travaux

en régie. Pour autant que c'est possible, la construction de chemins a lieu aujourd'hui par adjudication. Si, par exception, c'est en régie, le travail doit être sous la direction d'un homme compétent et capable.

Les 52 projets de chemins exécutés depuis 1930 ont nécessité une dépense de 1.404.465 fr. La longueur totale étant de 63,665 km, cela fait, en moyenne, 22,10 fr. par mètre courant.

La situation du chômage, dans les diverses contrées atteintes par la crise, se reflète clairement dans ces travaux. En première ligne vient de nouveau le vallon de St-Imier, avec son industrie horlogère si importante. Cet arrondissement forestier a fourni 20 projets, avec



Phot. W. Schild, Moutier.

Chemin dans la forêt domaniale de Montoz Haut. Construction de la rigole pavée. Largeur, 40 cm. Inclinaison: 7 cm sur 40 cm. Bord extérieur plus haut de 10 cm que la pierre de bordure de l'empierrement.

une longueur totale de chemins de 23,074 km et une dépense de 601.440 fr. Viennent ensuite les arrondissements de :

Porrentruy . . .	avec 12 projets totalisant	14,065 km et	255.365 fr.
Delémont . . .	» 4 » »	7,503 » »	154.304 »
Tavannes . . .	» 7 » »	5,618 » »	137.201 »
Laufon . . .	» 5 » »	7,092 » »	131.377 »
Moutier . . .	» 4 » »	6,313 » »	124.779 »

Les subventions ordinaires octroyées pour ces projets se montent, de la part de la Confédération, à 351.245 fr., et de la part du canton à 177.578 fr.; soit, en moyenne, à environ 25 et 12,5 % du total de la dépense. Outre ces subsides ordinaires, il a été alloué, partout où il s'agissait de travaux nécessités par la crise, des contributions extraordinaires, de la part de l'Office cantonal et fédéral du travail. Alors que les subventions régulières se montaient déjà à la belle somme de 528.000 fr., le total des subsides accordés arrive à 700.000 à 800.000 fr., un beau secours, vraiment, à notre population dans le besoin, et un secours qu'en général elle sait apprécier.

Les subventions qui vont à de pareils travaux ne sont pas de l'argent perdu; elles rendent possible l'exécution de constructions nécessaires à l'exploitation des forêts, d'installations dont l'opportunité a été examinée sérieusement et qui, en cours d'exécution, restent sous la direction d'hommes compétents.

Les travaux qui bénéficient de subsides et, en particulier, de subventions extraordinaires, ne sont pas tous soumis à cet examen détaillé et à cette surveillance dans le cours de leur exécution. Les travaux forestiers cependant, qui ont été classés dans ceux méritant une subvention, ont été l'objet de cet examen, ce qui est une garantie de leur opportunité et d'une construction conforme à leur but.

Ainsi, par l'exécution de travaux forestiers subventionnés, et en particulier de chemins forestiers, on n'accomplit pas seulement une œuvre de secours pour le chômage, mais on fait un travail utile. Par les crédits extraordinaires, accordés déjà à deux reprises, les autorités ont donné la preuve de leur compréhension de la valeur de ces chemins, non seulement pour l'économie générale, mais pour l'économie forestière; grâce à quoi tous les projets qui ont été annoncés jusqu'à maintenant, et qui étaient conformes aux conditions de subventionnement, ont pu être acceptés.

Les autorités ont droit à notre reconnaissance. Elles ont, de leur côté, la satisfaction de se dire que, par leur aide, un travail bien-faisant et utile a été rendu possible et mis en œuvre, et que les sacrifices faits à cet égard ne sont pas vains, mais contribuent puissamment à atténuer bien des détresses. Les communes et les chômeurs savent aussi s'en montrer reconnaissants.

Actuellement encore, 12 projets, totalisant une dépense de 300.000 francs environ, sont en voie d'élaboration ou d'exécution.

(Trad. P. F.)

O. Müller, conservateur des forêts.